2020 - 2022

LE CMJ

GUIDE

DU

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

MARCILLAC-VALLON

LE CMJ

Pourquoi ?

De quoi s'agit-il ?

Comment ça marche ?

Rôle du ou de la futur(e) élu(e) ?

Sommaire

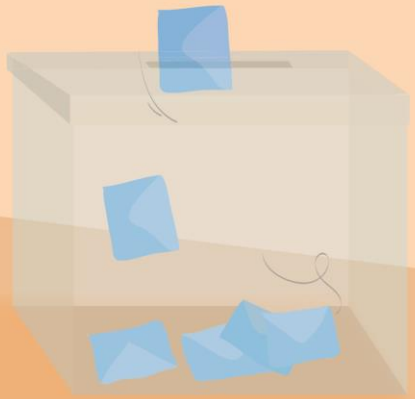

LE CMJ

Pourquoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes, c'est un projet éducatif citoyen qui découle d'une volonté de la commune : il a été créé par le Conseil Municipal des adultes par la délibération n°2020/10/085.

Il permet aux jeunes élus de :

- **Apprendre** *la démocratie*[1] et trouver leur place de *citoyenne*[2] ou de citoyen en leur donnant la parole.
- **Recueillir les idées** des autres enfants de la ville et participer à améliorer la vie de tous les marcillacoises et marcillacois.
- **Découvrir et comprendre** le fonctionnement de la commune de Marcillac-Vallon, et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.

[1] ***Démocratie :*** *Régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens.*

[2] ***Citoyen :*** *Habitant d'une ville, d'une cité. Membre d'un État qui jouit des droits civils et politiques garantis par cet État.*

- **Être actrice ou acteur dans la commune,** en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, environnement, culture, etc.).
- **Servir d'intermédiaire** entre le Conseil Municipal des adultes et les enfants de leur âge.

LE CMJ
De quoi s'agit-il ?

C'est une instance de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion, où les jeunes élus peuvent faire des propositions et mener des actions concrètes.

Les enfants, élus par leurs camarades des classes de CM1 et CM2, s'y réunissent pour **débattre** sur leurs idées et **réaliser ensemble des projets** au service de tous les habitants de Marcillac-Vallon.

Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour **deux ans.**

Durant quinze jours, les candidats mènent **une campagne électorale** au sein de leur école à partir d'un **projet destiné à leur territoire**.

Le CMJ, comme le Conseil Municipal des adultes, sera constitué de **19 membres, avec la volonté d'une parité entre conseillères et conseillers.**

Les **conseillères** et **conseillers** municipaux jeunes se réuniront selon une fréquence de réunions et conseil municipal qu'il reste à déterminer :

- Une à deux fois par mois en réunion,
- Trois fois par mandat en séance plénière dans la salle du Conseil Municipal.

LE CMJ

Comment ça marche ?

Après les élections des jeunes élus, Monsieur le Maire officialise leur prise de fonction en séance plénière d'investiture.

Dès leur installation, les conseillers municipaux se réunissent avec l'équipe de coordination.

La première année, ces réunions sont consacrées à la sensibilisation des jeunes élus. Ils s'initient aux **valeurs de la République et aux droits et devoirs du citoyen.**

Ils découvrent la commune, les autres collectivités locales ainsi que leurs compétences et leur fonctionnement.

A travers l'initiation à la conduite de projets, ils choisissent, de façon démocratique, une thématique (ex : environnement, solidarité, sport et santé, culture, etc.). Ils commenceront à travailler leur projet, à partir de la mise en commun de leurs idées.

En cours de mandat, Monsieur le Maire invitera le Conseil Municipal des Enfants à présenter, en séance plénière, chaque projet, dans la salle du Conseil Municipal.

LE CMJ

La deuxième année du mandat est dédiée à la construction du projet, en groupe et avec des partenaires institutionnels ou associatifs, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation concrète.

Au terme du mandat, lors de la séance plénière de clôture, les actions réalisées seront présentées à Monsieur le Maire et aux Conseillers municipaux.

Tout au long de leur mandat, l'équipe d'animation du CMJ guide, accompagne et soutient les jeunes élus dans leur démarche.

LE CMJ

Le rôle... De la jeune élue et du jeune élu

Les jeunes élus de chaque école ont deux ans pour construire ensemble un projet d'intérêt général.

Mais ils ne sont pas seuls ! Tous les enfants des deux écoles intéressées par ce projet peuvent les accompagner dans leurs fonctions d'élus.

Pour mener à bien ce projet, les enfants élus s'engagent à :

- Participer activement aux réunions de travail.
- Respecter la future charte et le règlement et prendre en compte le point de vue de chacun.
- Mettre en œuvre le projet collectif avec l'aide des référents CMJ et de tous les partenaires.
- Communiquer auprès des autres enfants de l'école au sujet du CMJ et valoriser toutes les actions réalisées.
- Informer les autres enfants élus de toutes les actions citoyennes réalisées dans leur école.
- Siéger lors des séances plénières.

Contact

mairie@marcillacvallon.fr